

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/253 du 24/03/82 28/
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/SIE/

Portant intégration et nomination de
Monsieur LOUTONTO Jérôme, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Santé Publi-
que).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et rempla-
çant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres
de la catégorie A1 des Services de la Santé ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 3247/DGSP.DSAF du 15.9.1981 du Directeur
des Services Administratifs et Financiers, transmettant le dossier
constitué par l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12.2.1965 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur LOUTONTO Jérôme, né le 12 Septembre 1951 à Léopoldville (Zaire), titulaire du Diplôme de Pharmacien Diplômé d'Etat, obtenu à l'Institut d'Etat de Pharmacie de Léninegrad (U.R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Pharmacien de 4^o échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JCRFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 24 Mars 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA -

Le Ministre des Finances

Itihé Cosétoumba LÉKOUNDZOU.-

APPROBATIONS :

JCRFC	1
DGTFP/DEF	3
DEF/EST	1
D.B.	3
D.G.F.	1
I.S.A.S.	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGC/BC	2.-